

COMMUNE D'ENVERMEU

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Envermeu ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2016 a été approuvé le 6 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2016 de la commune d'Envermeu a été voté par le conseil municipal le 22 avril 2016. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - Le maintien de la masse salariale
 - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
 - Une stabilité globale des subventions aux associations
- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - Une baisse des concours de l'État
 - Le maintien des taux de fiscalité communale
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Envermeu survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2016 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

La section d'investissement est, quant à elle, équilibrée par **la réalisation d'un emprunt de 450 000 euros**, justifié par l'ambitieux programme de restauration du couvert de l'église d'Envermeu.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent **2 036 719 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent **47,2%** des dépenses de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune ont été maintenus à **23 agents** en 2016.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent **1 697 182 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que l'augmentation des *dépenses réelles* a été contenue en 2016 : **+0,2 %** par rapport au montant réalisé en 2015. Elles passent de 1 576 890 euros à **1 580 525 euros**.

En 2016, les *dépenses d'ordre* concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la vente de terrains communaux, pour 116 657 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2015	Montant réalisé en 2016
Dépenses courantes	487 466 €	544 521 €
Dépenses de personnel	857 744 €	840 049 €
Atténuation de recettes	158 €	0 €
Autres dépenses de gestion courante	194 205 €	156 869 €
Dépenses de gestion des services	1 539 573 €	1 541 439 €
Dépenses financières	28 086 €	25 704 €
Dépenses exceptionnelles	9 231 €	13 382 €
Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles	1 576 890 €	1 580 525 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	69 399 €	116 657 €
Total des dépenses	1 646 289 €	1 697 182 €

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2016 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (72 666 euros) ;
- Les impôts locaux (515 996 euros) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (464 428 euros) ;
- Les loyers des immeubles communaux (138 927 euros).

Recettes	Montant réalisé en 2015	Montant réalisé en 2016
Atténuation de dépenses	71 789 €	36 148 €
Recettes des services	121 585 €	122 416 €
Impôts et taxes	951 721 €	948 771 €
Dotations, subventions et participations	782 190 €	726 109 €
Autres recettes de gestion courante	287 018 €	139 604 €
Recettes de gestion des services	2 214 303 €	1 973 048 €
Produits financiers	1 €	7 €
Produits exceptionnels	29 185 €	34 574 €
Total des recettes réelles	2 243 489 €	2 007 629 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	0€	29 090 €
Total des recettes	2 243 489 €	2 036 719 €

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

- Taxe d'habitation : 11,85% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 21,15 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,78 %.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes.

Le produit de la fiscalité locale en 2016 s'élève à **515 996 euros**.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en diminution constante ces trois dernières années :

	2014	2015	2016
DGF	512 006 €	492 924 €	464 428 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2016 sont les suivants :

- Restauration du couvert de l'église ;
- Construction d'une nouvelle salle de musculation ;
- Aménagement d'un parc paysager ;
- Renforcement et l'enfouissement des réseaux et éclairage public rue du Mont-Blanc ;
- Acquisition d'un nouveau tracteur.

Les dépenses réalisées en 2016 concernant les travaux de restauration du couvert de l'église, la construction d'une salle de musculation et l'aménagement d'un parc paysager correspondent aux études préalables à ces travaux. Les travaux sont prévus sur l'année 2017.

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté	493 920 €
Remboursement d'emprunts	74 806 €	Emprunt	0 €
Travaux de bâtiments (église, école, gendarmerie, mairie, gymnase, trésorerie, salle de musculation)	143 171 €	FCTVA	89 945 €
Travaux de voirie (rue Findley, rues diverses)	96 588 €	Taxe aménagement	19 124 €
Autres travaux : ▪ aménagements divers (columbarium, aménagement hydraulique, parc paysager) ▪ éclairage public, enfouissement de réseaux (rue abbé Cochet, rue du Mont-Blanc)	59 803 € 90 774 €	Mise en réserves	656 811 €
Autres dépenses d'équipement : ▪ études (PLU) ▪ achats de terrains ▪ achats de matériels et équipements (informatique, tracteur, mobilier...)	8 291 € 184 611 € 89 129 €	subventions	113 249 €
/		Autres recettes	5 453 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29 091 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	116 657 €
Charges (opérations patrimoniales)	98 652 €	Produits (opérations patrimoniales)	98 652 €
Total général	874 916 €	Total général	1 593 811 €

Les dépenses d'investissement 2016 représentent **874 916 euros**.

Les recettes d'investissement 2016 représentent **1 593 811 euros**, correspondant aux recettes de l'année 2016 pour 1 099 891 euros, auxquels s'ajoutent 493 920 euros d'excédent d'investissement reportés de l'année 2015 sur l'année 2016.

Les crédits inscrits au budget 2016 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2016 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **2 080 272 € de travaux et acquisitions** sont reportés de 2016 sur 2017.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2017, sans attendre le vote du budget : la première phase des travaux de restauration des couvertures de l'église et l'aménagement d'un parc paysager.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2016 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **669 453 €** et correspondent pour 219 453 € aux subventions restant à recevoir et pour 450 000 € à l'emprunt contracté par la commune en 2016 mais qui démarrera en avril 2017.

Le niveau des dépenses d'équipement est en bonne progression en 2016 (+20,3% par rapport à 2015). Un accroissement est attendu en 2017, correspondant à un programme ambitieux d'investissement voulu par la commune, qui est confirmé par le montant très élevé des restes à réaliser.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **74 806 €** en 2016 contre 74 120 € en 2015 (157 614 € en 2011).

L'endettement est faible en 2016, avec un encours de la dette total de 709 561 € au 31 décembre 2016, soit **312 € par habitant**, contre 634 euros au niveau départemental, 734 euros au niveau régional et 695 euros au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique (communes de 2 000 à 3 499 habitants).

Le nouvel emprunt contracté en début d'année 2017 fera monter l'endettement communal à environ 510 euros par habitant. Celui-ci restera donc inférieur à la moyenne de la strate.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à Envermeu le 10 mars 2017

Le Maire,
Gerard PICARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.